

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

OBJET :

Séance du Samedi 15 Février 1958

Honoraires  
Me BEVIERE

L'an mil neuf cent cinquante huit, le quinze février, à 17 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, d'après convocation faites le 11 Février 1958.

58019  
Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castelnau, Couzinet, Gausse, Barrot, Counil, Guillaud, Camblong, Brotreau, Barrière Domecq, Pouget, Etcheber, Bourdeille, Marteau, Melle Fouché, MM. Chamboulan, Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Guichaoua

Représenté : M. Rochedereux par Melle Fouché.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice il a été, conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1984 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées ( 2 voix contre )

M. le Président déclare alors la séance ouverte

Monsieur BEVIERE, nommé Directeur de l'exploitation provisoire du Casino Municipal par arrêté du 2 Novembre a pris possession du chantier le 10 Décembre 1957. A cette occasion, il s'est déplacé avec ses collaborateurs MM. Bachy et Bompaix et a passé plusieurs jours à Royan. Il présente une note de frais s'élevant à 79.500 frs. Aucun crédit n'étant prévu au budget 1957 il y a lieu de mandater cette somme sur le chapitre XXXI, D.I. du budget 1957.

Le Conseil Municipal

Vu la note de frais de voyage et de séjour déposée par M. BEVIERE, Directeur de l'exploitation provisoire du Casino Municipal

décide

- qu'il y a lieu de mandater à M. BEVIERE Pierre, 267 rue St Honoré à Royan la somme de 79.500 frs concernant les frais de voyage et de séjour.

- que la dépense sera mandatée sur le chapitre XXXI " Dépenses imprévues du budget 1957

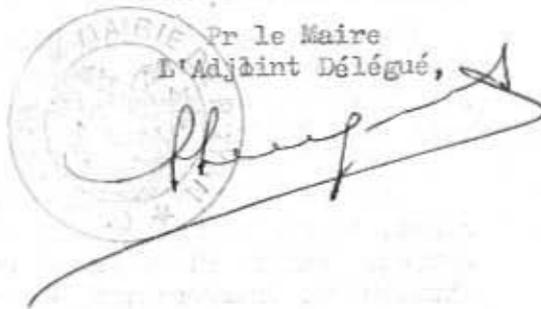
- qu'à l'avenir les dépenses seront mandatées sur le chapitre XXXV, art. 14 du budget.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

A circular stamp with the text "MAIRIE DE ROYAN" is partially visible. Overlaid on it is a handwritten signature in black ink, which appears to be "H. Lafont".

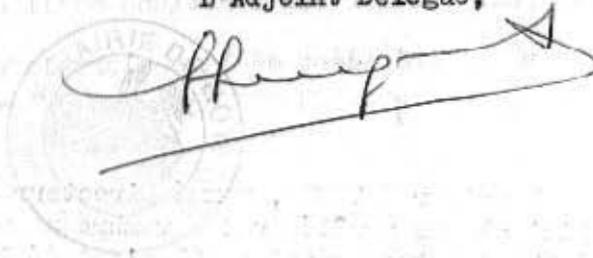
APPROUVE

Rochefort s/Mer le 21 Février 1958  
Le Sous Préfet : illisible.

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 27 Février 1958

Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

A circular stamp with the text "MAIRIE DE ROYAN" is partially visible. Overlaid on it is a handwritten signature in black ink, which appears to be "H. Lafont".